



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20210407 -07

**DEPARTEMENT DU LOT**

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 13
- votants = 14

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril, se sont réunis en visioconférence, organisée par le Président depuis la mairie de PRUDHOMAT, les délégués du comité syndical, dûment convoqués.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 26 mars 2021

**Présents : 13**

ARAQUE Fausto, AUBRUN Jeannine, BES Didier, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, LEYGNAC Jean-Claude, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 1**

MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel

**Absents dont excusés : 8**

AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, DELANDE Claire, FOCHE Jean-Claude, JAUZAC Catherine, PEYRICAL René

*Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom a voté.*

**OBJET : Compte Administratif 2020 Budget principal**

Vu les travaux du bureau syndical du 17 mars 2021

Après s'être fait présenter le compte administratif 2020,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2020 du budget principal lequel peut se résumer comme suit :



	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés		338 110,04		253 993,65
Opérations 2020	489 281,26	685 535,29	273 480,83	398 925,91
<b>TOTAUX</b>	<b>489 281,26</b>	<b>1 023 645,33</b>	<b>273 480,83</b>	<b>652 919,56</b>
Résultats de clôture		534 364,07		379 438,73
Restes à réaliser			194 898,44	225 497,97
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>489 281,26</b>	<b>1 023 645,33</b>	<b>468 379,27</b>	<b>878 417,53</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>534 364,07</b>		<b>410 038,26</b>

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs.

Publié et notifié le

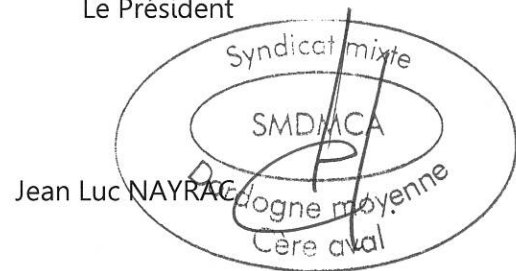
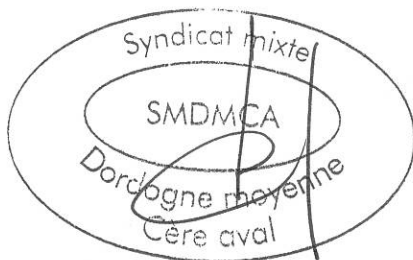
**19 AVR. 2021**

Acte rendu exécutoire

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président



*La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*



## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 22  
 Nombre de membres présents : 13  
 Nombre de suffrages exprimés : 14  
 VOTES :  
 Pour : 14  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 26/03/2021

Présenté par (1) Le PRESIDENT.  
 A Creysse, le 07/04/2021  
 Le PRESIDENT

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.  
 A Creysse, le 07/04/2021  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Didier BES	
Fausto ARAQUE	
Jean-Claude LEYGNAC	
Jean-Luc NAYRAC	P
Jean-Michel TEULIERE	
Jeannine AUBRUN	
Lionel CESANO	
Loïc LAVERGE AZARD	
Michel LEROUX	
Michel THEBAUD	
Patrick PEIRANI	
Philippe RANOUIL	
Réunion en visioconférence donc impossibilité de signer	
Sébastien MEILHAC (Procuration à Jean-Michel TEULIERE)	
Thierry DA FONSECA	
chaque élu à l'appel de son nom, a voté.	

Certifié exécutoire par (1) Le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

